



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 octobre 2023

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 10 octobre 2023 à 20h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, madame Caroline Champoux, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner, il souhaite la bienvenue à tous.

### **Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

Les membres du conseil renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajustant le titre des points 1, 2 et 3 à savoir :

#### **Mot de bienvenue du maire Adoption de l'ordre du jour**

1. Octroi de contrat pour les services d'un ingénieur pour les plans et devis ainsi que le dépôt de la demande de subvention pour la phase 4 du chemin Val-des-Lacs, Paquette et Val-Mont
2. Autorisation d'un dépôt d'une demande de subvention au PAVL - volet soutien pour la phase 4 du ch. Val-des-Lacs, Paquette et Val-Mont
3. Octroi de contrat pour un service de laboratoire pour des analyses de sol pour la phase 4 du chemin Val-des-Lacs, Paquette et Val-Mont
4. Embauche d'un coordonnateur en urbanisme et environnement

#### **Période de questions Levée de l'assemblée**

1. **Octroi de contrat pour les services d'un ingénieur pour les plans et devis ainsi que le dépôt de la demande de subvention pour la**

2023-10-238



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 octobre 2023

---

### phase 4 du chemin Val-des-Lacs, Paquette et Val-Mont

2023-10-239

CONSIDÉRANT le désir du conseil d'effectuer des travaux en 2024 pour finaliser la réfection du chemin Val-des-Lacs et une partie des chemins Paquette et Val-Mont ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à une subvention ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande doit être présenté au plus tard le 13 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé de la firme FNX Innov sous le numéro F2300732 en date du 28 septembre 2023 pour la préparation des plans et devis ainsi que la préparation et le dépôt de la demande de subvention qui totalisent 31 260 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, selon son règlement de gestion contractuelle, octroyer un tel contrat de gré à gré ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu unanimement :

QUE le conseil octroi le mandat à la firme FNX innov pour la préparation des plans et devis ainsi que la préparation et le dépôt de la demande de subvention pour la phase 4 du ch. Val-des-Lacs, Paquette et Val-Mont pour un montant de 31 260,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **2. Autorisation d'un dépôt d'une demande de subvention au PAVL - volet soutien pour la phase 4 du ch. Val-des-Lacs, Paquette et Val-Mont**

2023-10-240

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu unanimement :



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 octobre 2023

QUE le conseil de Val-des-Lacs autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Jesse Tremblay de la firme FNX Innov est autorisé à déposer ladite demande de subvention.

ET

QUE madame Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **3. Octroi de contrat pour un service de laboratoire pour des analyses de sol pour la phase 4 du chemin Val-des-Lacs**

2023-10-241

CONSIDÉRANT le besoin d'un service de laboratoire pour des analyses de sol avant la réfection de la phase 4 du chemin Val-des-Lacs, Paquette et Val-des-Lacs-Mont ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait appel à plusieurs soumissionnaires, mais en a reçu deux (2) ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale – greffière et trésorière et le directeur des travaux publics ont procédé à l'analyse de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Nom de la firme	Montant de la soumission avant taxes
Solmatech	4 881,50 \$
Dec Enviro	6 575,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Solmatech;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis :

QUE le conseil octroie le contrat du service de laboratoire pour des analyses de sol pour la phase 4 du chemin Val-des-Lacs à Solmatech, pour la somme de 4 881,50 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **4. Embauche d'un coordonnateur en urbanisme et environnement**

2023-10-242

CONSIDÉRANT l'appel de candidature pour un poste en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées par la directrice générale, greffière-trésorière, le directeur des travaux publics et monsieur Steven Minty, conseiller ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable pour le candidat, monsieur Julien Lalumière ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 octobre 2023

---

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Julien Lalumière au poste de coordonnateur en urbanisme et en environnement à compter du 16 octobre 2023.

QUE monsieur Julien Lalumière soit nommé officier municipal de la Municipalité afin qu'il puisse donner des constats d'infractions en lien avec l'urbanisme, l'environnement et les nuisances.

ET

QUE les conditions d'emploi soient selon le protocole des cadres en vigueur ainsi qu'une entente salariale négociée des deux (2) parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### Période de questions

### Levée de l'assemblée

2023-10- 243

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 20h05.

Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Paul Kushner**  
Maire

---

**Caroline Champoux**  
Directrice générale et greffière-trésorière